

**Arrêté du 20 septembre 2013 portant désignation du président
de la chambre nationale de discipline des experts-comptables
NOR : JUSC1323616A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 50 ;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 192 ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 portant désignation du président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables ;

Vu les propositions du Premier président de la cour d'appel de Paris, en date du 5 juillet 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Est désignée pour exercer les fonctions de président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables :

Mme Bernadette VAN RUYMBEKE, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris, en qualité de suppléante, en remplacement de M. Patrick DESMURE.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 20 septembre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice et
par délégation,
La sous-directrice du droit économique,

Aude AB-DER-HALDEN